

De : Secretariat DG

Envoyé : jeudi 7 mai 2015 12:33

À : GERVAIS Anne (SAP); GAMBINI Denis; LEBRUN Louis; ADAM René; AIGRAIN Yves; ALVAREZ Jean-Claude; ARNAUD Philippe (BCH); ARTIGOU Jean-Yves; AUBIER Michel; BADELON Isabelle; BEGUE Thierry; Bégué Thierry; BENOIT Guy; BOILEAU Catherine; Bourrel Anne-Sophie; BREFORT Ghislaine; Broutin Catherine; BUISINE Anne-Reine; CAPRON Loic; CAREL Jean-Claude; Jean-Claude Carel; CARLI Pierre; CHAUSSADE Stanislas; CHERON Gérard; CHINET Thierry; COHEN Yves; GUY COICHARD Christian; CONSTANT Isabelle; COUDERC Rémy; CRICKX Béatrice; g-bch-bcrickx.cme; CROZIER MORTREUX Sophie; DANTCHEV Nicolas; Dassier Patrick; Patrick DASSIER SAP; DE CASTRO Nathalie; DELAHAYE Magalie; DELPECH Marc; DESGRANDCHAMPS François; DION Elisabeth; DRU Michel; SMBH Dir; DURANTEAU Jacques; FAYE Alain; Flecher Yann; Fontugne Michael; GAILLARD Jean-Luc; GARABEDIAN Erea-Noel; GAUSSEM Pascale; GERVAIS HASENKNOFF Anne (BCH); GOGLY Bruno; GRANGER Bernard; J GREGORY SAP; GRENIER Philippe; GUERIN Corinne (CCH); GUIDET Bertrand; GUILLAUSSÉAU Pierre-Jean; HENRY Olivier; HOUSSET Martin; Cecile HVOSTOFF SAP; JARLIER Vincent; Joste Valentin; KERHOAS Isabelle; Koskas Fabien; LAMBERTI Anna; LECIEUX Fabienne; LEGMANN Paul; LEVERGER Guy; Maffi-Berthier Louis; MALLAT Ariane; Louis MAMAN SAP; MARCHAND Martine; MENASCHE Philippe; MUSSET Lucile; Negre Isabelle; NEGRE Isabelle; NERAAL Stefan; NICOLAS-CHANOINE Marie-Hélène; NIZARD Rémy; ORLIAGUET Gilles; Pelloux Patrick; PELTIER Julie; PERUT Valérie; RAQUIN Caroline; RAVIER Catherine; REACH Gérard; RICHARD Christian; RILLIARD Frédéric; RIOU Bruno; RUSZNIEWSKI Philippe; Schermann Jean-Michel; Jean-michel SCHERRMANN SAP; Cabinet DUDOYENMED SAP; SEBBANE Georges; ROUVEL TALLEC Anny; TARIGHT Namik; Marion TEULIER SAP; TRIVALLE Christophe; URTIZBEREA Jon-Andoni; Urtizberea Jon Andoni; VACHER-LAVENU Marie-Cécile; VALEYRE Dominique; WOLF Jean-Philippe; ZERAH Michel (570093)

Cc : VERDIER Amelie; ANTONINI Jérôme; SCHEIBERT Hadrien; DELBECKE Olivier; Secretariat Cabinet SAP; WELTY Christine

Objet : Message de la part du Directeur général relatif à l'Hôtel Dieu

Importance : Haute

Mesdames et messieurs,

Je souhaite, à travers ce message, vous donner quelques informations sur l'Hôtel Dieu, à la suite de la réunion de la Commission médicale d'établissement du 14 avril et du directoire du 21 avril 2015.

La CME a pu entendre les propositions de son groupe de travail, présentées par son Président le Pr CAPRON, et les propositions du Pr CHAUSSADE, Président de la CMEL, au nom du groupe HUPC, propositions convergentes sur un projet médical, cohérent avec la stratégie de ce groupe hospitalier. Elle a entendu également la première analyse, faite par la DEFIP, de la compatibilité d'un tel projet avec des conditions économiques que la CME avait souhaitées et que j'avais acceptées, tant en matière d'investissement que d'équilibre de fonctionnement.

Le Président de la CME vous a demandé de vous prononcer sur 5 points et le vote a donné 32 voix contre et 31 voix pour.

J'ai donc proposé au Directoire une solution pour tenir compte de ces éléments dont je souhaite vous informer.

En premier lieu, je tiens à remercier celles et ceux qui ont travaillé ces derniers mois pour élaborer ces propositions, sans interférence de ma part, de telle sorte que la communauté médicale puisse sereinement examiner des propositions émanant de ses représentants. Ce travail a été de qualité et les débats au moment de leur examen en CME ont été sereins et respectueux des points de vue.

En deuxième lieu, je souhaite ne pas contrecarrer les efforts réalisés par le groupe hospitalier HUPC et sa communauté médicale pour renforcer la cohérence de sa stratégie médicale, tout en réalisant des efforts importants d'efficience, dans un contexte qui a fortement évolué au cours de ces six derniers mois : fermeture du Val de Grâce dans lequel le groupe hospitalier avait des projets structurants; proposition de fermeture de l'hôpital Tarnier; collaborations plus étroites avec les deux autres groupes hospitaliers liés à l'université Paris Descartes. J'ai donc proposé au directeur et au président de la CMEL de HUPC, qui l'ont

accepté, un point stratégique avec eux, en complément de leur conférence stratégique et budgétaire, permettant de s'assurer que le schéma qu'ils envisagent permet plus sûrement et plus rapidement de réduire le déficit que le statu quo et de s'intégrer correctement dans une stratégie médicale répondant à des besoins de santé.

Il apparaît en effet que, mis à part les enjeux d'investissement, sur lesquels je reviendrai, le projet tel qu'il vous a été présenté, et par différence avec les projets précédents, comporte davantage des enjeux internes au groupe hospitalier que des enjeux institutionnels. Ces enjeux internes ne doivent pas connaître une nouvelle période d'incertitude, car ils peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble du projet médical du groupe : l'organisation sur un seul site de sa médecine nucléaire; l'organisation sur un seul site de ses activités de psychiatrie; le fonctionnement bi-site de ses urgences, le désengagement du site de Tarnier avec le regroupement de la dermatologie; le renforcement de sa recherche en santé publique, l'organisation de ses pôles notamment.

Ce changement de cap concernant le projet médical me fait demander à la communauté médicale du GH HUPC, à travers sa CMEL, de se prononcer rapidement sur un nouveau schéma d'organisation de leurs activités entre les différents sites du groupe hospitalier.

Ceci devrait conduire à remettre le projet dans des "rails" plus classiques d'un projet médical d'un groupe hospitalier, soumis à ses instances, éclairé par les travaux de ces derniers mois.

En troisième lieu, la CME elle-même, sera conduite à pouvoir se prononcer à l'occasion de plusieurs échéances, en particulier sur les investissements, susceptibles d'être intégrés dans le PGFP soumis à l'avis de la CME ou sur les cessions envisagées, qui nécessiteront un passage en conseil de surveillance, dans lequel la CME est représentée. Outre ses moments prévus par les textes, nous serons également à la disposition de la CME pour partager avec elle les évolutions du projet médical.

En quatrième lieu, nous continuerons à échanger avec les représentants de la Ville de Paris, pour nous assurer que les principaux points d'équilibre sont partagés avec eux. En effet, comme je l'ai dit devant la CME, il nous faudra une confirmation des modifications des règles d'urbanisme permettant de limiter les investissements de l'AP-HP à une partie du bâtiment, en cohérence avec la convention avec la Ville de Paris, sur laquelle vous avez émis un avis favorable à une large majorité, avant d'être adoptée par le Conseil de Paris. Celle-ci prévoit que "l'opération relative à l'Hôtel-Dieu devra permettre d'associer un programme sanitaire ambitieux et un programme de logements et de services permettant de répondre notamment aux besoins des Parisiens".

Voilà les différents points qui ressortent de la concertation conduite au Directoire du 21 avril et qui me semblent de nature à tenir compte de l'expression de la CME, des besoins du groupe hospitalier et du souci de ne pas maintenir un statu quo, coûteux pour la collectivité, démobilisant pour les équipes. Avant de vous en faire part, j'ai souhaité, bien entendu, en discuter avec le Président de la CME, qui a pris connaissance de ces lignes avant que je vous les adresse et qui m'a fait part de son accord.

Je tiendrai le même discours devant les représentants du personnel, ainsi que devant le prochain conseil de surveillance.

Martin Hirsch

Directeur général



Le nouveau portail de l'AP-HP : www.aphp.fr